



## FICHE DE PRESENTATION

# EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

**Public visé** : Cette formation est accessible à tous les personnels

**Prérequis** : Aucun prérequis

### **Objectifs**

A l'issue de la formation EPI vous serez capable de :

- donner l'alerte
- d'utiliser efficacement un extincteur pour faire face à un début d'incendie dans l'environnement professionnel concerné

### **Contenu**

Théorie :

- Le rôle de l'Equipier de Première Intervention
- L'alerte
- La combustion
- Les agents d'extinction
- Les extincteurs

Pratique :

- Extinction
- Feu de bouteille de gaz

**Durée** : La durée de la formation est fixée à 2 heures

### **Modalités pratiques et logistiques**

- La formation est assurée par un formateur sapeur-pompier
- Maximum 10 personnes
- Une tenue vestimentaire peu fragile est conseillée ainsi que des chaussures fermées

**Délais d'accès à la formation** : 15 jours

**Accessibilité aux personnes handicapées** : Les locaux adaptés à la situation de handicap sont précisés sur notre site internet

**Lieu de la formation** : Au sein de l'établissement demandeur, sous réserve de disposer des structures adéquates sinon le SDIS prête une salle.

### **Méthodes mobilisées / Modalités d'évaluation**

La méthode préconisée est :

- Activité de découverte pour rechercher les savoirs initiaux des stagiaires
- Apport des connaissances, amène des savoirs sous forme d'exposés et/ou de démonstration
- Activité d'application qui permet la mise en pratique des nouveaux savoirs

- Tous les participants manipuleront les différents types d'extincteurs : eau pulvérisée avec additif-poudre-CO2

L'évaluation se fait au cours de la séquence.

Délivrance d'une attestation signée du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

**Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences** : Non

**Equivalences, passerelles** : Non

**Suites de parcours** : Il est conseillé de se recycler tous les ans.

**Débouchés** : Pas de débouché particulier.

**Taux d'obtention des certifications préparées** : 100 %

**Tarif** : 262.36 €

- **Rappel** : Une réduction de tarif est consentie pour les entreprises selon le nombre de sapeurs-pompiers volontaires conventionnés.
- **Réduction convention formation** : 5% (1 à 3 SPV dans l'entreprise) > 3 SPV 10 %
- **Réduction convention opération** : 10 % (1 à 3 SPV dans l'entreprise > 3 SPV 15 %

**Contact** :

Par mail : [courrier@sdis82.fr](mailto:courrier@sdis82.fr)

Par téléphone : 05 63 22 80 00